

Nouvelles règles anti-blanchiment : l'agenda 2020

OBA-FINMA, LBA, CDB-20, décisions de la FINMA, pratique des tribunaux : comment exercer vos responsabilités dans le nouveau cadre AML suisse ?

Isy Isaac Sakkal,

Avocat, LL.M.,

Lenz & Staehelin, Genève

Giulia Mariani,

MLaw, Senior Specialist,

FINMA

Emmanuel Genequand,

Associé,

PWC, Genève

David Violi,

Tit. brevet avocat, LLM (Tax),

PwC Legal Switzerland, Genève

Olivia Bennaim-Selvi,

Avocate, OBS Law, Genève

Responsable juridique & compliance,

Selvi & Cie SA, Genève

Michael Berclaz,

Founder, CEO / Sen. Compliance

& Risk Officer,

Berclaz & Associés, Genève

8.50 Introduction par le président de séance

9.00 Le renforcement de la responsabilité individuelle: pratique des tribunaux et décisions récentes de la FINMA

- Sanctions administratives et pénales prises contre des individus pour violation des obligations de diligence en matière de lutte contre le blanchiment d'argent

- Aspect administratif : procédure d'enforcement de la FINMA, articulation des procédures contre les établissements et contre les individus, mesures administratives (interdiction d'exercer, interdiction de pratiquer)

- Aspect pénal: subsidiarité de la responsabilité pénale de l'entreprise, punissabilité du responsable de la fonction compliance et des membres d'un organe collégial

Isy Isaac Sakkal

9.45 LBA et nouvelles technologies financières - opportunités et challenges

- Les Fintech : adoption des nouvelles technologies en matière bancaire et financière - répercussions réglementaires

- Intégration formelle de la Circ. FINMA «Identification par vidéo et en ligne » de la FINMA dans la CDB-20

- Opportunités de la Fintech pour faciliter la mise en oeuvre de la LBA, en particulier lors de l'onboarding

- Le respect de la LBA : quels challenges pour le domaine des Fintech, notamment le trafic des paiements sur la Blockchain

David Violi

10.30 Pause-café

10.50 Thèmes principaux de la surveillance et nouveautés dans l'OBA-FINMA

Giulia Mariani

11.35 Les nouvelles règles relatives à la surveillance consolidée et leurs impacts

- Surveillance consolidée: bases légales et exigences réglementaires

- Révision des art. 5 et 6 OBA FINMA

- Points d'attention et aspects pratiques en matière de LBA: morceaux choisis

Emmanuel Genequand

12.20 Déjeuner

14.00 Le renforcement en matière de relations d'affaires comportant des risques accrus (Art. 13 OBA-FINMA)

- Le critère des sociétés de domicile et structures complexes

- Le renvoi aux pays non coopératifs du GAFI

- Les transactions comportant des risques-accrus comme critère de relations d'affaires à risque accru

Olivia Bennaim-Selvi

15.00 Comment remédier aux déficiences en matière de Know Your Transactions (Art. 14 à 16 OBA FINMA)

- Détection de la transaction ;

- Distinction entre une description et une clarification ;

- Traitement de la transaction ;

- Application dans le cadre des Sanctions Internationales

Michael Berclaz

16.00 Fin de la conférence

Formation accréditée par



Pour cette formation accréditée par l'ASG, les participants inscrits au programme de formation ASG reçoivent 5 crédits.

GENÈVE, MERCREDI 24 JUIN 2020, HÔTEL LE RICHEMOND, 9.00-16.00

INFORMATION & INSCRIPTION

Tel: +41 22 849 01 11 - Fax: +41 22 849 01 10

info@academyfinance.ch

Academy & Finance SA

PO Box 6069, CH-1211 Genève 6

www.academyfinance.ch

PRIX

980 CHF (+ TVA 7.7%)

Un tarif privilégié est accordé aux gérants et trustees des associations ASG, OAR-G, GSCGI, ARIF, Polyreg, VQF, SATC: 580 CHF.

Inscriptions supplémentaires de la même société : -50%

PAIEMENT

Une facture vous sera envoyée à la suite de votre inscription. Le paiement est effectué par virement ou par carte de crédit.

Oui je souhaite m'inscrire au séminaire "Nouvelles règles anti-blanchiment : l'agenda 2020" le 24 juin 2020 à Genève.

Nom et prénom

Fonction

Société.....

Adresse

Code postal et ville

Tel Fax.....

E-mail.....

Date Signature.....